

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Institut Apprenti-sage IA Inc.		Date d'inspection Le 13 mars 2026	
Nom de l'établissement Institut Apprenti-sage 2		Numéro de permis 2025022	
Adresse 40 HENRI DUNANT St Moncton NB E1E 1E5		Numéro de téléphone (506) 383-0439	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 21	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Paula Morin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont aussi été vérifiés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfant-personne éducatrice.
- Dossiers administratifs tenus sur les lieux
- Les activités quotidiennes.
- L'orientation positive des enfants. La personne éducatrice encourage les enfants à choisir des décorations de la pièce de théâtre.
- Les effets personnels des enfants sont étiquetés, ne servent qu'à l'usage exclusif de l'enfant et sont rangés séparément pour chaque enfant.

Une discussion a eu lieu au sujet des pratiques de feu et les vérifications de la cours extérieur (à faire tous les mois).

Au cours de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité observe, en début d'après-midi, lors d'un congé scolaire la préparation d'une pièce de théâtre avec les décors. Au moment de la pièce de théâtre, il y a l'utilisation de la musique en français (Il fait beau et chaud de l'album Bois Joli).

original signé par
Paula Morin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 mars 2026

Date

original signé par
Kevin Mazerolle

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"